



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Voies navigables

Question écrite n° 1333

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur l'état des voies d'eau en France et plus particulièrement en Bourgogne. Dans le cadre de la mise en valeur des sites et de la promotion du tourisme fluvial, les collectivités locales ont été récemment encouragées à investir lourdement dans des haltes nautiques et dans la remise en état des accès à ces voies d'eau. Or, parallèlement, l'Etat semble se désengager de leur entretien dont il a pourtant la responsabilité. En Bourgogne, par exemple, l'état du canal de la Marne à la Saône et du canal de Bourgogne est préoccupant. Il nécessiterait de gros investissements afin que soient restaurés ces canaux qui font partie de notre patrimoine national. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation qui touche l'ensemble des canaux français et pénalise le tourisme fluvial de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Compte tenu du mauvais état du réseau actuel, il a été décidé de donner la priorité à l'entretien et à la restauration. Cependant, les contraintes qui pèsent sur le budget des voies navigables ne permettent malheureusement pas d'y entreprendre, à l'heure actuelle, toutes les opérations d'envergure qu'il serait souhaitable de financer. Néanmoins, des sommes importantes ont été consacrées à la restauration des canaux cités. Le projet de budget pour 1989 prévoit d'ailleurs un relèvement important (20 p 100) des crédits d'entretien et de restauration des voies navigables. C'est ainsi que, sur le canal de Bourgogne, pendant la durée du 9e Plan, un montant de plus de 46 MF de travaux ont été financés : d'une part, 12,75 MF dans le cadre du contrat de plan Etat-région Bourgogne (9,56 MF pour la part Etat et 3,19 MF pour la part collectivités territoriales) et, d'autre part, 33,8 MF dégagés par l'Etat pour des opérations de restauration portant notamment sur des barrages qui servent à l'alimentation de ce canal. Enfin, sur le canal de la Marne à la Saône, pour la même durée, 22,4 MF ont été affectés à la restauration.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1333

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2320